

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AVRIL 2024

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 24 / 01

Pour : **5**

Contre :

Abstention : **7**

**PORTANT APPROBATION DU COMPTE-RENU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25
OCTOBRE 2023**

Le mardi 09 avril 2024 à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence du Président du Conseil d'Administration M. Gabriel SERVILLE.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice de l'Office de l'Eau de Guyane ;

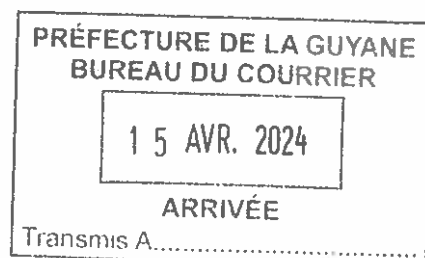
Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement à l'unanimité , la majorité

DECIDE

Article unique – D'approuver le compte-rendu de la séance plénière du 25 octobre 2023.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 09 avril 2024.



Le Président

Gabriel SERVILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE			
Recettes de fonctionnement			
Chapitre	RAR N-1	BP 2024	BU 2024
013	1 920,58	4 300,00	6 220,58
70		4 241 300,00	4 241 300,00
74	2 958 369,21	750 000,00	3 708 369,21
75		10 000,00	10 000,00
77		50 000,00	50 000,00
78		10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 960 289,79	5 065 600,00	8 025 889,79
042		44 800,00	44 800,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	44 800,00	44 800,00
R002		10 525 434,39	10 525 434,39
Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 960 289,79	15 635 834,39	18 596 124,18
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	RAR N-1	BP 2024	BU 2024
011	796 233,75	8 005 430,09	8 801 663,84
012		1 991 000,00	1 991 000,00
65	4 629 512,34	2 772 848,00	7 402 360,34
67		200 000,00	200 000,00
68		10 000,00	10 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 425 746,09	12 979 278,09	18 405 024,18
042		191 100,00	191 100,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	191 100,00	191 100,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	5 425 746,09	13 170 378,09	18 596 124,18
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE			
Recettes d'investissement			
Chapitre	RAR N-1	BP 2024	BU 2024
13		50 000,00	50 000,00
Total recettes réelles d'investissement	0,00	50 000,00	50 000,00
040		191 100,00	191 100,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	191 100,00	191 100,00
R001		231 404,36	231 404,36
Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00	472 504,36	472 504,36
Dépenses d'investissement			
Chapitre	RAR N-1	BP 2024	BU 2024
20		60 000,00	60 000,00
21	124 239,96	238 464,40	362 704,36
23		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	124 239,96	303 464,40	427 704,36
040		44 800,00	44 800,00
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00	44 800,00	44 800,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	124 239,96	348 264,40	472 504,36

BUREAU DU COURRIER

15 AVR. 2024

ARRIVÉE

Transmis A.....

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AVRIL 2024

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 24 / 02

Pour : 12

Contre :

Abstention :

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

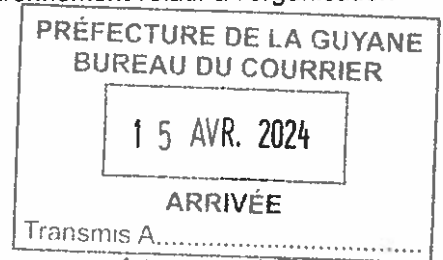
Le mardi 09 avril 2024 à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence du Président du Conseil d'Administration M. Gabriel SERVILLE.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.



Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement à l'unanimité , la majorité

DECIDE

Article 1 – D'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 comme suit :

	Résultats clôture de l'exercice 2022	Résultats clôture de l'exercice 2023	RESTES A REALISER		Résultat global
			Recettes	Dépenses	
Investissement	133 804,25	231 404,36		124 239,96	107 164,40
Fonctionnement	11 048 512,01	10 525 434,39	2 960 289,79	5 425 746,09	8 059 978,09
Total	11 182 316,26	10 756 838,75	2 960 289,79	5 549 986,05	8 167 142,49

Article 2 – De constater sa concordance avec le compte de gestion du comptable en tenant compte de la décision modificative technique.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 09 avril 2024.

Le Président

Gabriel SERVILLE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AVRIL 2024

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 24 / 03

Pour : 12

Contre :

Abstention :

PORTANT APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le mardi 09 avril 2024 à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence du Président du Conseil d'Administration M. Gabriel SERVILLE.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

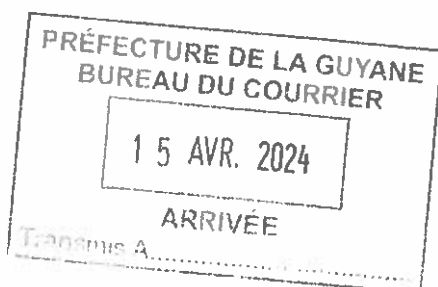
Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement à l'unanimité , la majorité

DECIDE

Article unique – D'approuver l'affectation des résultats 2023 comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
001 - Résultat d'investissement reporté	231 404,36
002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 525 434,39

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 09 avril 2024.



Le Président

Gabriel SERVILLE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AVRIL 2024

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 24 / 04

Pour : 12

Contre :

Abstention :

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2024

Le mardi 09 avril 2024 à 15h00, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence du Président du Conseil d'Administration M. Gabriel SERVILLE.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement à l'unanimité , la majorité

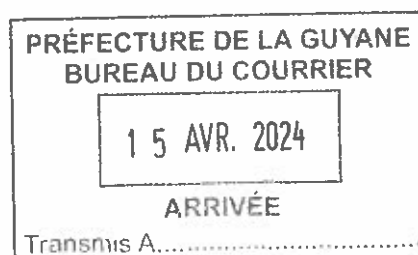
DECIDE

Article 1 – D'approuver le programme d'activités 2024 ;

Article 2 - D'autoriser la Directrice de l'Office de l'Eau à lancer et conclure les marchés publics afférents aux actions du programme et les avenants ci-rapportant ;

Article 3 - D'autoriser la Directrice de l'Office de l'Eau à signer les conventions afférentes aux actions du programme et les avenants ci-rapportant.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 09 avril 2024.



Le Président

Gabriel SERVILLE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AVRIL 2024

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 24 / 05

PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 3^{ème} PPI

Le mardi 09 avril 2024 à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence du Président du Conseil d'Administration M. Gabriel SERVILLE.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

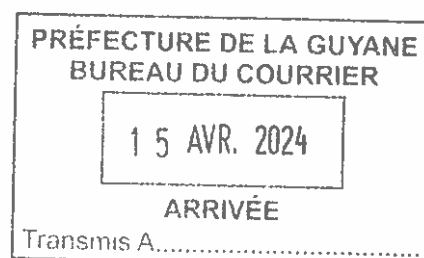
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement.

DECIDE



Article 1 -D'accorder une aide financière aux projets présentés en séance plénière selon les modalités définies dans l'arrêté de subvention signé par la Directrice par intérim.

Article 2 – D'accorder une aide financière au projet présenté en séance plénière et relevant du 3ème PPI-OEG 2021-2027 :

Bénéficiaire	Projet	Montant attribué en €	% ELIGIBLE	Axe	Votation
COMMUNE D'APATOU	Etude de prospection géophysique et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la recherche en eaux souterraines	139 398,00	30,0%	1	A2/A2
COMMUNE D'APATOU	Etude de sectorisation sur le réseau AEP du bourg d'Apatou et de Maiman	48 000,00	30,0%	1	A2/A2
COMMUNE DE GRAND-SANTI	Travaux d'équipements des forages F1 et F2	84 000,00	40,0%	1	A2/A2
COMMUNE DE KOUROU	Elaboration du SDAep	20 000,00	10,0%	1	A2/A2

COMMUNE DE REGINA	Accompagnement à la gestion externalisée	41 600,00	80,0%	1	12/12
Société EBENO BWA	TS mobile "Kakaravane"	16 200,00	70,0%	1	12/12
Association SEPANGUY	Approfondir les connaissances sur la dynamique végétale du marais en lien avec les paramètres hydrologiques et structurels des colonnes d'eau	12 544,00	65,6%	2	10/12
COMMUNE DE ROURA	Elaboration du profil de l'eau de baignade de la crique Fourgassier	27 800,00	80,0%	2	12/12

Article 3 – D'accorder l'avenant financier au projet présenté en séance plénière et relevant du 3ème PPI-OEG 2021-2027

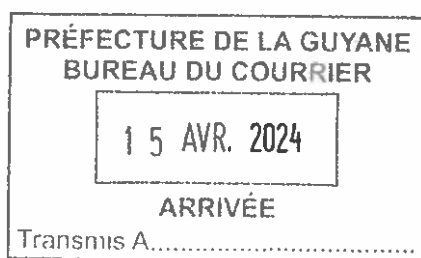
Bénéficiaire	Projet	Montant attribué en €	% ELIGIBLE	Axe	Votation
COMMUNE DE SAINT-GEORGES	AMO préparation et suivi hydrogéologique des travaux de forages (2023-03)	52 000,00	7,9%	1	12/12

Axe 1 : Préserver la ressource en eau

Axe 2 : Connaître la ressource en eau et les milieux aquatiques

Axe 3 : Informer, former et sensibiliser en vue de préserver les milieux aquatiques et l'eau

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 9 avril 2024.



Le Président



Gabriel SERVILLE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AVRIL 2024

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 24 / 06

Pour : *AS*

Contre :

Abstention :

PORTANT APPROBATION DES CREDITS DE PAIEMENT 2024 RELATIFS A L'AIDE AUX TIERS AU CHAPITRE 65

Le mardi 09 avril 2024 à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau, s'est réuni, en salle de la Commission Permanente de la Collectivité Territoriale de Guyane, sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président du Conseil d'Administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CA-OEG / 20 / 16 du 22 décembre 2020 portant approbation du 3ème PPI-OEG

Vu la délibération n° CA-OEG / 23 / 05 du 05 avril 2023 portant approbation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement relatifs à l'aide aux tiers au chapitre 65 ;

Vu la délibération n° CA-OEG / 23 / 11 du 25 octobre 2023 portant approbation de la modification des crédits de paiement 2023

Vu les propositions de la Directrice de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président ;

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement à l'unanimité , la majorité

DECIDE

Article 1 – D'approuver le maintien du phasage pour chacune des deux autorisations d'engagement :

	Crédits de paiement								
	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031
AE 2014-2020									
3 411 940	1 137 314	1 137 313	1 137 313						
AE 2021-2027									
9 648 818	774 357	1 049 535	1 340 174	1 415 577	1 491 035	1 230 921	955 743	665 104	358 629
	1 911 671	2 186 848	2 477 487	1 415 577	1 491 035	1 230 921	955 743	665 104	358 629

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

15 AVR. 2024

ARRIVÉE

Transmis A.....

Article 2 – D'inscrire au budget 2024 les crédits de paiement d'un montant de 2 706 848,00 € se décomposant en :

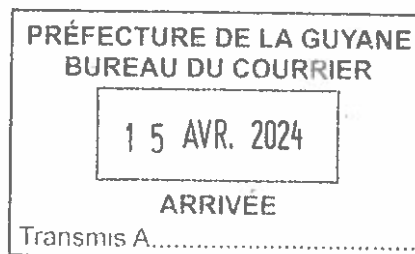
- 1 137 313 sur l'AE 2014-2020
- 1 049 535 € sur l'AE 2021-2027
- 520 000 € hors AE

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 09 avril 2024.

Le Président



Gabriel SERVILLE



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 AVRIL 2024

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 24 / 0*

Pour : 12

Contre :

Abstention :

PORTANT APPROBATION DU BUDGET UNIQUE 2024

Le mardi 09 avril 2024 à 15h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente (CP) de la CTG, sous la présidence du Président du Conseil d'Administration M. Gabriel SERVILLE.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du code de l'environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions de la Directrice de l'Office de l'Eau de Guyane ;

Vu le rapport du Président.

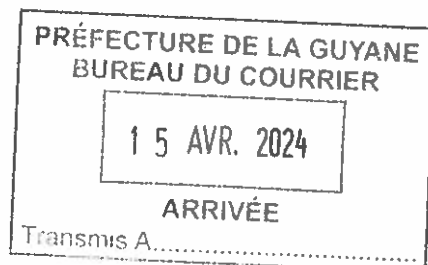
Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement à l'unanimité , la majorité

DECIDE

Article unique –De voter le budget unique de l'exercice 2024 qui s'élève aux montants suivants :

	Budget primitif + Report		Mouvements d'ordre		Budget unique	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	8 025 889,79	18 405 524,18	10 570 234,39	191 100,00	18 596 124,18	18 596 124,18
Investissement	50 000,00	427 704,36	422 504,36	44 800,00	472 504,36	472 504,36
Total	8 075 889,79	18 832 728,54	10 992 738,75	235 900,00	19 068 628,54	19 068 628,54

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du mardi 09 avril 2024.



Le Président

Gabriel SERVILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE			
Recettes de fonctionnement			
Chapitre	RAR N-1	BP 2024	BU 2024
013	1 920,58	4 300,00	6 220,58
70		4 241 300,00	4 241 300,00
74	2 958 369,21	750 000,00	3 708 369,21
75		10 000,00	10 000,00
77		50 000,00	50 000,00
78		10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 960 289,79	5 065 600,00	8 025 889,79
042		44 800,00	44 800,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	44 800,00	44 800,00
R002		10 525 434,39	10 525 434,39
Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 960 289,79	15 635 834,39	18 596 124,18
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	RAR N-1	BP 2024	BU 2024
011	796 233,75	8 005 430,09	8 801 663,84
012		1 991 000,00	1 991 000,00
65	4 629 512,34	2 772 848,00	7 402 360,34
67		200 000,00	200 000,00
68		10 000,00	10 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 425 746,09	12 979 278,09	18 405 024,18
042		191 100,00	191 100,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	191 100,00	191 100,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	5 425 746,09	13 170 378,09	18 596 124,18
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE			
Recettes d'investissement			
Chapitre	RAR N-1	BP 2024	BU 2024
13		50 000,00	50 000,00
Total recettes réelles d'investissement	0,00	50 000,00	50 000,00
040		191 100,00	191 100,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	191 100,00	191 100,00
R001		231 404,36	231 404,36
Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00	472 504,36	472 504,36
Dépenses d'investissement			
Chapitre	RAR N-1	BP 2024	BU 2024
20		60 000,00	60 000,00
21	124 239,96	238 464,40	362 704,36
23		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	124 239,96	303 464,40	427 704,36
040		44 800,00	44 800,00
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00	44 800,00	44 800,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	124 239,96	348 264,40	472 504,36

PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
 BUREAU DU COURRIER
 15 AVR. 2024
 ARRIVÉE
 Transmis A.....